
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 6 février à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, FERREBOEUF Murielle, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent, BONNET Jérôme qui avait donné procuration à CAYLA Didier, BOUNIOL François, RAOUL Florence qui avait donné procuration à DUVAL Christiane.

Lucie PRUNET est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Travaux d'assainissement de Rueyres : consultation pour une mission AMO
- Travaux d'accès aux logements de l'école : consultation des entreprises
- Travaux à la grange de Pleau : modification du plan de financement
- Point sur les travaux de voirie au Bousquet
- Aveyron Ingénierie : approbation des statuts
- Convention avec le Centre de Gestion pour un renouvellement de l'adhésion au service de la médecine préventive à partir du 01/01/2025.
- Conventions de servitude avec ENEDIS pour l'implantation d'un poste de distribution avec enfouissement de lignes à Sarrans.
- Devis :
 - Elagage à Pleau
 - Travaux à la Maison de la Sapinière
 - Achat matériel
 - Reprise du réseau EP du terrain de pétanque – Rue de la Grange à Pleau
- Voyage scolaire 2025
- Appel aux dons pour Mayotte suite au passage du cyclone Chido
- Organisation de « l'Aveyronnaise Classic »
- Courriers divers

A l'ouverture de la séance :

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du mardi 3 décembre 2024.

1- MISE EN CONFORMITE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS DU VILLAGE DE RUEYRES – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Dans la continuité des travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement collectifs de la Commune, la municipalité souhaite réaliser les travaux du village de Rueyres.

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité ses systèmes d'assainissement en distinguant les travaux de traitement (station d'épuration) et les travaux de collecte (réseaux).

Après réflexion, le Conseil Municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation.

Madame PRUNET évoque le sujet du raccordement des habitations au nouveau réseau. Monsieur COUDOUEL, Président de la Commission assainissement précise que ce sujet sera abordé lors de la réunion de présentation du projet aux habitants de Rueyres.

Monsieur le Maire indique que la Commune ne percevra pas de subventions d'Adour Garonne pour la réalisation de ces travaux.

2- TRAVAUX D'ACCES AUX LOGEMENTS DE L'ECOLE - CONSULTATION DES ENTREPRISES

En accord avec la commission des travaux, un accès extérieur aux logements de l'école doit être créé afin d'éviter aux locataires de circuler dans la cour de l'école.

Pour que travaux débutent dans l'été, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de consulter plusieurs entreprises pour les lots suivants :

LOT 1 : DEMOLITIONS – OUVERTURE

LOT 2 : SERRURERIE- PORTE ALUMINIUM

LOT 3 : MENUISERIES- CLOISONS

LOT 4 : PEINTURES

LOT 5 : ELECTRICITE

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable.

Mme PRUNET rajoute qu'il faudra prévoir des travaux supplémentaires de mise aux normes.

3- TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA GRANGE DE PLEAU – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Par délibération n° 2024-064 du 3 décembre 2024, le Conseil Municipal avait approuvé le plan de financement des travaux de rénovation et d'agrandissement de la Grange de Pleau.

Compte tenu que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène ne peut pas subventionner ce projet, Monsieur le Maire propose de modifier le plan de financement comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT

MONTANT PREVISIONNEL DES DEPENSES :

Montant des travaux :	350 000.00€HT
Mission AMO (11% des travaux HT)	38 500.00€HT
⇒ Montant total des Dépenses	388 500.00€HT

MONTANT PREVISIONNEL DES RECETTES :

Département (25%) :	97 125.00€
DETR (20%) :	77 700.00€
Autofinancement :	213 675.00€HT
⇒ Montant total des recettes :	388 500.00€HT

Il rappelle ensuite les objectifs de ces travaux :

- ⇒ Améliorer l'accessibilité de la Grange de Pleau
- ⇒ Consolider et développer l'offre de service à la personne
- ⇒ Garder une dynamique associative
- ⇒ Continuer à proposer aux habitants une salle de location de grande capacité
- ⇒ Conserver le patrimoine

Le Conseil Municipal approuve le nouveau plan de financement.

4- Dissimulation des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public du quartier Haut de Pleau.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement du **Quartier Haut de Pleau**, il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public.

Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération.

S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Le projet de mise en souterrain du **réseau électrique** Quartier Haut de Pleau est estimé à **112 658,27 € Euros H.T.**

La **participation** de la Commune portera sur les **30 %** du montant ci-dessus soit **33 797,48 € Euros**, somme qui sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE ENERGIE QUERCY ROUERQUE GEVAUDAN titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

La commune ayant adhéré au fond commun pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Le projet est estimé **6 415,49 € Euros H.T.** La participation de la commune portera sur **50 %** du montant H.T. des travaux de génie civil, soit **3 207,75 € Euros**, .

La dissimulation coordonnée des réseaux électriques et de télécommunication est obligatoire sous peine d'abandon du projet.

Les participations définitives de la commune tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux et après attachement.

En complément des travaux ci-dessus, il est nécessaire de traiter **l'éclairage public**. Le projet est estimé à **10 291,43 Euros H.T.**

La participation de la commune sera de **9 241,43 Euros H.T.**, conformément au règlement d'usage du transfert de compétence. Cette somme sera versée auprès de Monsieur le Trésorier Principal de Rodez, Receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux, après réception du titre de recette correspondant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- De s'engager à verser au Trésor Public les sommes estimées correspondantes.

Les participations définitives tiendront compte des décomptes réalisés en fin de travaux. Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement des participations de la commune serait établie sur le montant des factures définitives.

5- AMENAGEMENT ET MISE EN SECURITE DE LA ROUTE DU BOUSQUET- PRESENTATION DU PROJET

Monsieur le Maire explique qu' en accord avec la commission voirie, la route communale qui dessert le village du Bousquet doit être aménagée et mise en sécurité. En effet, trois points dangereux doivent être améliorés.

Après explications du projet par Mme SALIS, Présidente de la Commission voirie, Monsieur le Maire précise qu'une réunion avec les riverains et le maître d'œuvre est prévue prochainement. Si le projet est approuvé, il propose au Conseil Municipal de publier l'appel d'offres pour la réalisation de ces travaux.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'élaboration de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à publier l'appel d'offres, tout cela en fonction du résultat de la réunion avec les riverains du Bousquet.

6- APPROBATION DES STATUTS D'AVEYRON INGENIERIE

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 05/11/2024 ci annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du conseil d'administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration ;
- Rôle du directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre Commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'Agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après avoir délibéré :

- Approuve les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;
- Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

7- ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE L'AVEYRON

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,

Considérant que la convention d'adhésion au service du médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention d'adhésion,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré décide :

- de confier le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.
- d'autoriser le Maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.
- de régler au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

8- CONVENTIONS DE SERVITUDES POUR L'ENFOUISSEMENT D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE ET POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION AU LIEU-DIT SARRANS

Monsieur le Maire explique que des conventions de servitude ont été signées avec ENEDIS pour l'enfouissement d'une ligne électrique souterraine et la pose d'un poste de transformation électrique sur la parcelle cadastrée section G n° 131.

Il s'agit de :

- ⇒ la pose d'un poste de transformation
- ⇒ d'établir à demeure dans une bande de 3m de large, 3 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 18 mètres ainsi que ses accessoires.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer lesdits actes relatifs aux conventions mentionnées ci-dessus, avec faculté de subdéléguer.

9- DEVIS DIVERS

Monsieur le Maire présente plusieurs devis au Conseil Municipal :

OBJET DU DEVIS	ENTREPRISE	MONTANT	VALIDATION
ELAGAGE ARBRES RUE PRINCIPALE PLEAU	ESPACE SERVICE CARLADEZ	6 960.00€TTC	Devis validé
PLACO POUR SALLE DE BAIN MAISON LA SAPINIERE	PEZET Eric	3 093.60€TTC	Devis validé
POSE D'UN INSERT A BOIS MAISON DE LA SAPINIERE	SARL ROMIEU	5 106.68€TTC	Devis validé
SALLE DE BAIN MAISON DE LA SAPINIERE	SARL ROMIEU	10 876.98€TTC	Devis validé
REPRISE RESEAU EP DU TERRAIN DE PETANQUE - RUE DE LA GRANGE	SAS SOULENQ	4 056.05€TTC	Devis validé
PLAGES DE LA PISCINE	BERNARD BTP	34 049.32€TTC	Devis validé
ACHAT PANIER A MATERIAUX	GARAGE MALET	6 612.00€TTC	Déjà validé

10- DEVIS ELAGAGE

Monsieur le Maire explique qu'une consultation a été effectuée pour la réalisation de travaux l'élagage sur la Commune qui consistent en l'élagage, transport, mise en dépôt et broyage sur plusieurs points de la Commune.

Le résultat est le suivant :

⇒ SA SOULENQ : 50 421.08€TTC

⇒ EGTP : 54012.00€TTC

Le devis de l'entreprise SA SOULENQ est validé.

Madame VEYRES précise qu'elle avait demandé l'élagage d'arbres à La barthe lors d'une réunion.

Les agents pourraient le faire, il faut d'abord voir si ces arbres sont dans un terrain privé.

11- VOYAGE SCOLAIRE CE-CM : PARTICIPATION DES FAMILLES.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de financer le voyage scolaire des élèves de CE et CM à Angers qui aura lieu du 23 au 27 juin 2025 :

- Coût du séjour en PC : 3 227.00 € T.T.C
- Coût des activités : 1 536.00 € T.T.C
- Coût du transport : 2 890.00 € T.T.C

Le conseil municipal souhaite que les familles concernées participent aux frais et décide de fixer la participation à 50€/élève

12- Solidarité avec la population de Mayotte

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Brommat tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Brommat contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 5 000.€
- à la Protection civile dont le siège social est situé à PANTIN (93), 14 rue Scandicci

13- PASSAGE DE LA CLASSIQUE AVEYRONNAISE

L'association de « l'Aveyronnaise Classic » avec le concours des moto-club et sections locales organise chaque année une course de moto en Aveyron. Les 4 et 5 octobre 2025, Mur-de-Barrez sera une ville étape et accueillera l'équipe organisatrice. Compte tenu que les Communes voisines profiteront des retombées économiques, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer financièrement à l'organisation. Le Conseil Municipal est favorable sur le principe et déterminera le montant définitif lors du vote des subventions aux associations.

14- COURRIERS DIVERS

- Invitation à l'Assemblée Générale de « Au Fil de l'eau » le samedi 22 février : Mesdames LABAT et SALIS iront à la réunion.
- Courriers de remerciements : Monsieur le Maire fait part des nombreux courriers de remerciement pour les colis de Noël ou les compositions florales lors de naissance, mariage ou décès.
En revanche, il explique aussi que certains administrés ont fait des remarques négatives sur la composition des petits colis. Il rappelle que la municipalité offre des colis de Noël aux plus de 70 ans dans le but de faire plaisir. Si certains ne sont pas satisfaits, faut-il renouveler la distribution aux mécontents l'année prochaine ?

- Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait été demandé comment serait intitulée la nouvelle taxe d'assainissement sur les factures d'eau ? Réponse de VEOLIA : dans la rubrique « organismes publics - redevance performance des systèmes d'assainissement collectifs » (Agence de l'Eau).

15- QUESTIONS DIVERSES

- Joseph SOULENQ : la réunion concernant le village de vacances à eu lieu le lundi 3 février. Monsieur et Madame DELMAS doivent remettre à jour « leur business plan » en tenant compte de l'aménagement des gîtes (26 gîtes au lieu de 52).
- Mme Christiane DUVAL complète en indiquant que Monsieur ROUY représentant de la DDT doit transmettre un compte rendu de la réunion.
Autre sujet : elle souhaite être informée des travaux réalisés par les agents dans son secteur.
- Mme Lucie PRUNET : fait un point sur les travaux en cours :
 - Les travaux au four de Gervaux avancent.
 - Une inauguration du four de Jongues sera organisée au printemps.
 - Les garde-corps des terrasses des tipis seront posés pour l'ouverture du camping
 - Il faut prévoir un nettoyage de la toiture de l'Eglise de Brommat.
- Mme Christine LABAT : l'entreprise chargée du nettoyage des tombes au cimetière de Rueyres va intervenir à partir de mi-avril.
- Mme Nicole DESBLATS : on n'entend plus les cloches ! Monsieur le Maire rappelle qu'un devis a été signé pour le remplacement de l'horloge ; nous sommes dans l'attente de l'intervention de l'entreprise, courant 2025...
Elle souhaite que les agents techniques envoient un compte-rendu des travaux.
- Mme Nadine VEYRES :
 - Souhaite savoir où en est la vente des pavillons au village de vacances ? Mme DUVAL lui répond qu'elle a eu Monsieur CONQUET, agent immobilier, au téléphone et il va falloir prévoir la signature des compromis de vente pour les pavillons réservés.
 - Elle demande que l'information pour les emplois d'été soit faite plus tôt cette année.
- Mme Laurence SALIS :
 - les travaux de voirie inclus dans le marché de l'entreprise COLAS seront définis lors de la prochaine réunion.
 - Les agents doivent s'occuper du mur de Bussières (maison Gerval).
 - La programmation des travaux de sécurisation du Département sur la RD 18 dans la traversée du village de Cussagols et encadrés par Monsieur ROQUES a été décalée en 2028...
 - Quel a été le coût de l'aire de co-voiturage ?
⇒ Coût estimatif : 50 000€HT, participation de la Commune de BROMMAT : 25 000€HT
- Un glissement de terrain bouche le sentier de l'imaginaire, un panneau d'interdiction de passage sera installé au début du sentier.

Séance close à 22h30

Le Maire, Didier CAYLA



La secrétaire, Lucie PRUNET

